

Bertrix, le 25 septembre 2020

Concerne : dépôt de points à l'ordre du jour du Conseil communal du 1^{er} octobre 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous voudrions porter un point à l'ordre du jour du Conseil du 1^{er} octobre 2020 :

1. Proposition de mise en place d'un plan communal en faveur de l'usage du vélo au quotidien
2. Demande de maintien des cours de néerlandais en 5^e et 6^e primaire pour les écoles communales de Bertrix

Vous trouverez en page 2 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE et André CHANTEUX

1. Proposition de mise en place d'un plan communal en faveur de l'usage du vélo au quotidien

Du 16 au 23 septembre, la semaine de la mobilité battait son plein un peu partout à Bruxelles et en Wallonie. Afin de marquer le coup, le groupe ECOLO de Bertrix a décidé de mener une action symbolique afin de mettre en évidence le manque de politique volontariste de la part de la Commune en faveur de l'usage du vélo au quotidien.

Nous savons bien, pour l'avoir approuvé, que le Conseil communal a chargé Idélux de réaliser une étude sur le potentiel en matière de mobilité cyclable sur la commune. Mais nous craignons que cette étude, comme le plan intercommunal de mobilité approuvé en 2011, ne soit un nouveau paravent pour cacher l'immobilisme de la commune en ce qui concerne le soutien concret à l'usage du vélo au quotidien.

Le groupe ECOLO estime qu'il est temps de mettre le grand braquet et d'agir concrètement, en adoptant des mesures rendant l'usage du vélo plus attrayant, plus simple, et plus sécurisant.

Nous proposons dès lors que le Collège, lors de la confection imminente du budget 2021, prévoie spécifiquement des fonds dédiés pour mener à bien cette politique en faveur de la mobilité cycliste au quotidien, tant en ce qui concerne l'infrastructure, l'animation dans les écoles, la conscientisation de la population que de l'introduction de primes spécifiques.

2. Demande de maintien des cours de néerlandais en 5e et 6e primaire pour les écoles communales de Bertrix

Le jour de la rentrée scolaire, les parents d'enfants entrant en 5^e et 6^e primaire apprenaient que dorénavant il n'y aurait plus de cours de néerlandais dans les écoles communales de Bertrix.

Sans rentrer sur le fond de la question – laissons cela aux experts et aux adeptes des réseaux sociaux – nous pensons que cette décision est une mauvaise décision parce que :

1/ elle a été prise sans concertation de l'ensemble des parents, de façon unilatérale, autoritaire, sans laisser le choix. Et pourtant, on sent que l'opinion publique est largement divisée sur l'opportunité ou non de maintenir des cours de néerlandais. Et le fait que parmi les parents certains sont favorables au maintien de ces cours aurait justifié à lui seul le maintien de ces cours.

2/ elle est contraire à la réglementation de la Communauté française. En effet, la Ministre Caroline Désir, interrogée en Commission de l'Enseignement du Parlement de la Communauté française, précisait que, pour les 6^e primaires qui auraient suivi le cours de néerlandais en 5^e, afin d'assurer le continuum pédagogique prévu dans le code, ils doivent continuer le néerlandais en 6^e. L'école est donc tenue de garder ce cours au moins en 6^e pendant un an.

Nous demandons donc que le Collège applique la réglementation et réintroduise a minima les cours de néerlandais en 6^e primaire, et tant qu'à faire également en 5^e, les deux dernières années de primaire étant communes dans nos écoles communales.